Procedure file

Informations de base

DEC - Procédure de décharge	2020/2180(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2019 : Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) Sujet 8.70.03.09 Décharge 2019		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		08/09/2020
		ECR BRUDZIŃSKI Joachim Stanisław	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		epp ZDECHOVSKÝ Tomáš	
		S&D RÓNAI Sándor	
		renew europe. STRUGARIU Ramona	
		EICKHOUT Bas	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		01/10/2020
		S&D CHINNICI Caterina	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Evénements clés

29/06/2020	Publication du document de base non-législatif	COM(2020)0288	
15/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2021	Vote en commission		
31/03/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0068/2021	

27/04/2021	Débat en plénière		
28/04/2021	Décision du Parlement	T9-0204/2021	Résumé
24/09/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2020/2180(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/03921

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2020)0288	29/06/2020	EC	
Projet de rapport de la commission		PE657.216	14/01/2021	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05793/2021	05/02/2021	CSL	
Avis de la commission	LIBE	PE661.922	04/03/2021	EP	
Amendements déposés en commission		PE680.776	04/03/2021	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0068/2021	31/03/2021	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0204/2021	28/04/2021	EP	Résumé

Acte final

Budget 2021/1652
JO L 340 24.09.2021, p. 0432

Décharge 2019 : Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)

Le Parlement européen a décidé par 569 voix pour, 78 contre et 51 abstentions, de donner décharge à la directrice exécutive du Bureau européen d'appui en matière d'asile sur l'exécution du budget du Bureau pour l'exercice 2019 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

La Cour a émis une opinion avec réserve concernant ses constatations pour les exercices 2016, 2017 et 2018 en ce qui concerne la légalité et la régularité des paiements. Pour lexercice 2019, laudit de la Cour a constaté une autre erreur et des paiements correspondants.

Abstraction faite des effets de lopinion avec réserve au sujet de la légalité et de la régularité des paiements pour les exercices 2016, 2017 et 2018, pour un montant de 13.868.576 EUR, et de lerreur constatée en 2019, pour un montant de 111.304 EUR, les paiements sous-jacents aux comptes annuels pour lexercice clos le 31 décembre 2019 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légaux et réguliers.

Le Parlement a adopté par 561 voix pour, 86 contre et 44 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget définitif du Bureau pour lexercice 2019 était de 102.936.916,68 EUR, ce qui représente une hausse de 5,40% par rapport à 2018.

Suivi du rapport de décharge 2018

Le Parlement sest félicité de la nomination dune nouvelle directrice exécutive le 16 juin 2019 et des mesures prises dans le domaine des marchés publics, avec la conclusion réussie du contrat-cadre pour les travailleurs intérimaires en Italie, qui a été attribué en 2019, et de son plein respect des règles de lUnion en matière de marchés publics. Il a salué le fait que le Bureau ait continué de progresser vers un système de contrôle interne pleinement efficace.

À la suite de la réception, fin 2018, dun rapport de lOffice européen de lutte antifraude (OLAF), le Bureau a engagé trois procédures

disciplinaires qui se poursuivent actuellement. Le Bureau est invité à informer lautorité de décharge du résultat de ces procédures disciplinaires une fois terminées.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi du budget au cours de lexercice 2019 se sont traduits par un taux dexécution budgétaire de 95,22%, soit un niveau proche de celui enregistré en 2018 (95,02%). Le taux dexécution des crédits de paiement sélevait à 89,86% et était ainsi en hausse de 1,78% par rapport à lexercice précédent (88,08%).

Le Parlement a souligné limportance du Bureau pour la mise en place du régime dasile européen commun. Rappelant quen 2019, quelque 17.700 demandes de protection internationale ont été introduites par des mineurs non accompagnés dans les pays de lUE+, il a insisté sur limportance de proposer aux mineurs un système daccueil spécifique qui garantisse leur protection.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics, les conflits dintérêts et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- le Bureau a atteint avec succès 82 % des 347 objectifs annuels préétablis, a dépassé les attentes pour 43 % des indicateurs clés de performance (ICP), a réalisé 31 % des ICP, a presque réalisé 8 % des ICP et na pas atteint 8 % des ICP;

- les performances en matière de paiement des factures dans les délais doivent être améliorées;

- fin 2019, 75,35 % du tableau des effectifs étaient pourvus avec 214 agents temporaires engagés sur les 284 agents temporaires autorisés au titre du budget de lUnion. Lencadrement supérieur comptait 8 hommes et 3 femmes. Un bon équilibre hommes-femmes a été atteint pour ce qui concerne le conseil dadministration;

- le Bureau prévoit de constituer en 2020 une réserve de 500 experts des États membres en matière dasile. Les États membres et la Commission doivent évaluer et traiter durgence cette question, afin de permettre au Bureau de sacquitter pleinement de son mandat;

- le Bureau a adopté, en 2019, une politique de protection de la dignité de la personne et de prévention du harcèlement;

- des procédures opérationnelles normalisées relatives aux règles de passation des marchés et à la gestion des contrats ont été adoptées, ainsi que des mesures prises en matière de formation et de communication avec les antennes locales en ce qui concerne les marchés publics;

- le Bureau doit publier durgence les déclarations dintérêts et les CV des membres de lencadrement supérieur sur son site web et informer lautorité de décharge des mesures prises. Ces déclarations doivent être établies de manière indépendante et ne doivent pas reposer uniquement sur des déclarations sur lhonneur.

Le Parlement sest félicité de la décision du Bureau, à la suite de la lettre envoyée par le Contrôleur européen de la protection des données, de mettre un terme définitif à ses activités de surveillance des réseaux sociaux.